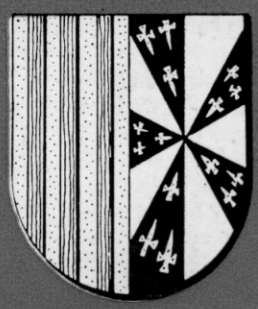
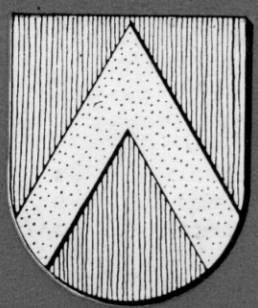
ENTRE SENNE ET SOIGNES

XI — 1972 4e année



FAUCUWEZ-OOGHE



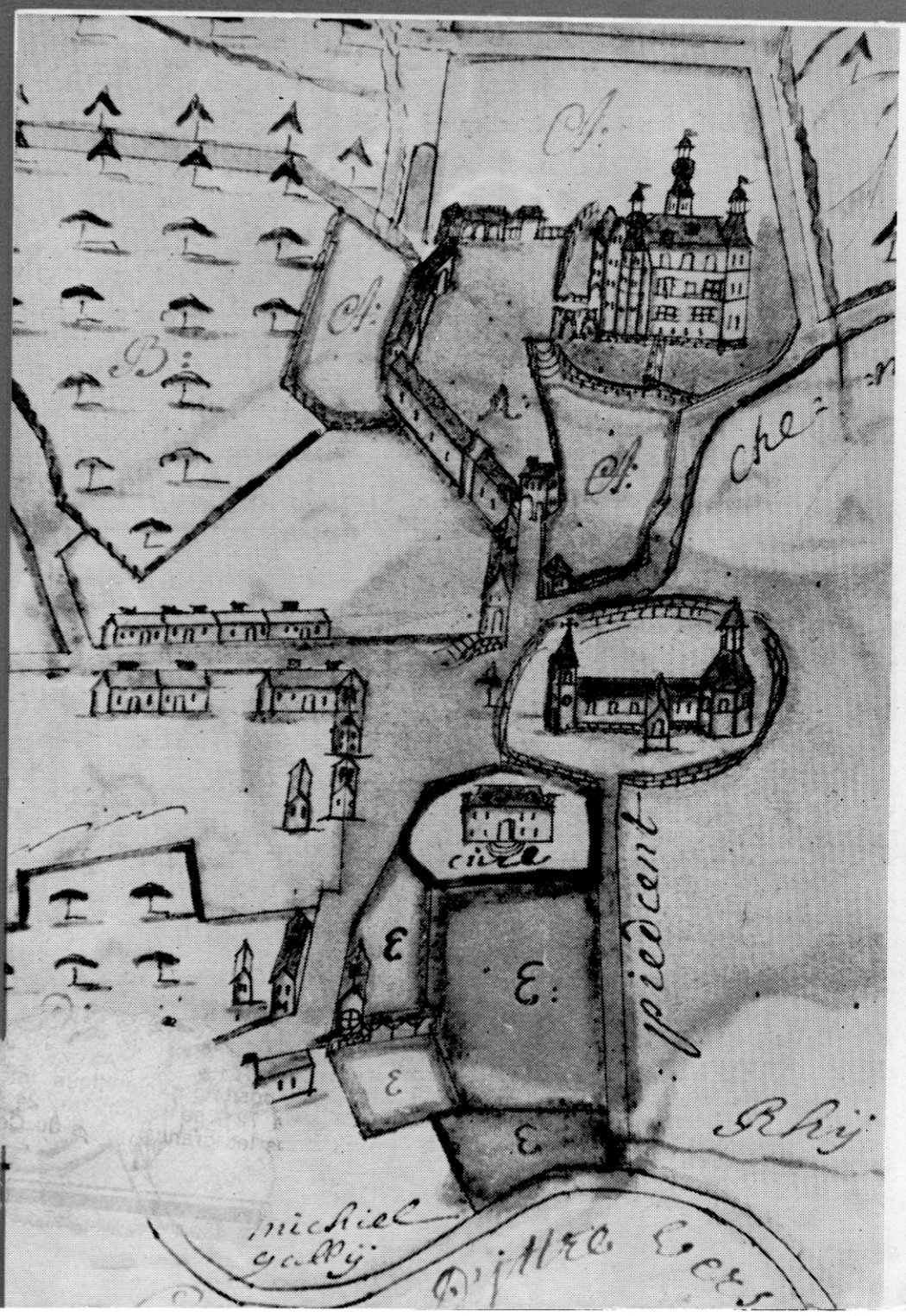
HERZELLES



RIFFLART



TRAZEGNIES



entre senne et soignes

Art — Histoire — Folklore — Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine.

Rédaction - Administration : Jean-Paul CAYPHAS
« La Vigne »
rue de la Montagne 28, 1460 Ittre
Tél. 067/460.16

ORGANISATION MONDIALE DE LA PRESSE PERIODIQUE
MEMBRE

Editeur responsable : Pierre HOUART Centre International
rue Belliard 220, 1040 Bruxelles - Tél. 34.51.74

ABONNEMENTS : Pour 1969 : le n° 2 (presque épuisé) : 70 frs
le n° 3 : 50 frs ; le n° 4 : 50 frs

Pour 1970 et 1971 :
Abonnement de l'année :
75 frs (3 numéros)

Pour 1972 (3 numéros) :
Abonnement Ordinaire : 75 frs
Abonnement de Soutien : 200 frs
Abonnement d'Honneur : 400 frs

à verser au C.C.P. 9353.86 de M. Jean-Paul CAYPHAS, 28, rue de la Montagne à Ittre.

MEMBRES D'HONNEUR

Monsieur et Madame de BIVORT de la SAUDEE, Ittre
La Comtesse de BOUSIES, Ostende
Mademoiselle Isabelle de GERADON, Ittre
Le Marquis Olivier de TRAZEGNIES d'ITTRE, Corroy-le-Château
Monsieur Pierre FALIZE, Sénateur, Braine-le-Château
Monsieur et Madame Jean-Luc GHEERAERDTS, Mexico (Mexique)
Monsieur et Madame Jean GILLIS, Bruxelles
Monsieur et Madame Louis GOOSSENS, Tubize
Monsieur Albert GREER, Tubize
Monsieur Georges HUART, Virginal
Le Notaire et Madame Maurice LABENNE, Gouy-lez-Piéton
La Révérende Mère MARIE-EMILIE, Nivelles
Monsieur Jean-Marie MATHONET, Ittre
Madame Gustave PELGRIMS, Bruxelles
Madame Léon SERVAYE, Bruxelles
Monsieur et Madame Philippe SERVAYE, Sydney (Australie)

MEMBRES DE SOUTIEN (Première liste)

Madame Jean AMAND, Bruxelles
Monsieur Pierre BEGINNE, Tubize
Monsieur André BINARD, Braine-le-Comte
Monsieur Christian BOTTEMANNE, Bruxelles

Monsieur et Madame Lucien BRANCART, Fauquez-Virginal
Monsieur André CAMBY, Tubize
Mademoiselle Rina CAPORALI, Bruxelles
Monsieur et Madame Louis CARLIER, Ittre
Monsieur Baudouin CASSART, Bruxelles
Monsieur Martel CATALA, Virginal
Le Notaire Michel CAYPHAS, Lessines
Monsieur Pierre COBBAERT, Dilbeek
Le Baron et la Baronne François COPPENS d'EECKENBRUGGE, Ittre
Monsieur Roger CORNELIS, Linkebeek
Monsieur Marcel CORTENBOSCH, Hal
Monsieur Jules COUTURIAUX, Tubize
Le CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE, Bruxelles
Monsieur Etienne DEBECKER, Bruxelles
Monsieur Aimé DECHIEF, Rebecq-Rognon
Monsieur Emile de LALIEUX, Nivelles
Monsieur Max DELALIEUX, Braine-le-Château
Monsieur et Madame Victor DELESTIENNE, Ittre
Madame Roger DELFOSSE, Ittre
Le Comte et la Comtesse Charles-Albert de LICHTERVELDE, Ecaussinnes-d'Enghien
Le Notaire Honoraire Léonce DELTENRE, Thuin
Monsieur et Madame Maurice DEMOULIN, Ittre
Monsieur Lucien DEPRET, Tournai
Le Baron DRION du CHAPOIS, Bruxelles
Monsieur Fernand DUBOIS, Braine-le-Comte
Monsieur et Madame Roger FRAUD, Ittre
Monsieur et Madame Gustave GERVY, Ittre
Monsieur et Madame Jean-Marie GERVY, Ittre
Monsieur et Madame Raoul GODFRAIN, Bruxelles
Monsieur René GOFFIN (†) Président Emérite du Tribunal de Nivelles, Bruxelles
Monsieur et Madame Jean GREGOIRE, Ittre
Monsieur Freddy HIERNAUX, Ittre
Le Vicomte et la Vicomtesse JOLLY, Maransart
Le Vicomte et la Vicomtesse Réginald JOLLY, Ittre
Le Docteur Yolande KESTENS, Heverlee
Monsieur et Madame Jean LABENNE, Pont-à-Celles
Monsieur l'Abbé Ferdinand LALOIRE, Curé de Virginal
Monsieur Paul LEFEBURE, Saintes
Le Bureau d'Etudes LORIAUX & LISART, Ittre
Madame Raoul MANGON, Bruxelles
Monsieur et Madame Albert MERTENS de WILMARS, Rhode-Sainte-Agathe
Madame MORIAME, Tubize
Le Conseiller à la Cour d'Appel et Madame Albert PIERART, Bruxelles
Monsieur Alfred QUERTENMONT, Bruxelles
Monsieur Paul REMY, Bruxelles
Monsieur et Madame Joseph RENARD, Bruxelles
Le Conseiller à la Cour d'Appel et Madame Joseph SEMAL, Bruxelles
Le Baron Jean-Charles SNOY et d'OPPUERS, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
Monsieur et Madame Jacques TAMIGNIAU, Hyon
Le Docteur et Madame Pierre TAMIGNIAU, Braine-le-Château
Le Chevalier THYS, Grimbergen
Monsieur William THYS, La Hulpe
Monsieur Libert TILMAN, Braine-le-Château
Monsieur André VAN DAMME, Bruxelles
Monsieur Paul van DERTON, Bruxelles
Madame van de SANDE, Ittre
Madame Arnould van de WALLE, Ittre
Monsieur et Madame Edwin VAN LAETHEM, Bruxelles
Madame Louis VAN MEERBEECK, Bruxelles
Monsieur François VANSTALLE, Hal
Monsieur Jacques VANVAREMBERGH, Ittre
Monsieur et Madame Marcel WALEM, Ittre

DEUX SIECLES DE QUERELLES ENTRE LES SEIGNEURS D'ITTRE ET DE FAUQUEZ (II) *

1623, 1634, 1653 et 1686 : QUATRE TRANSACTIONS REGLANT LES CONFLITS A PROPOS DE L'EGLISE D'ITTRE

Les quatre transactions de 1623, 1634, 1653 et 1686 couvrent un champ plus large que le règlement des conflits sur les droits et prééminences des seigneurs à l'église d'Ittre. Il apparaît à leur lecture qu'à chaque fois, les seigneurs d'Ittre et de Fauquez espéraient régler leur contentieux de manière définitive et ne plus jamais devoir revenir sur ces points qui les avaient si longtemps divisés.

Après une période d'entente de quelques années (ou de quelques mois), les querelles, rendues inévitables par la proximité, le besoin de prestige et l'interpénétration des deux seigneuries, reprenaient... jusqu'à la prochaine transaction.

L'ensemble des différends furent ainsi abordés, notamment l'administration de la justice, la nomination des mayeur, échevin, sergent et greffier, la collation de la cure et des chapellenies et les arrérages de rentes seigneuriales.

Nous ne traiterons ici que des litiges concernant l'église et le titre de seigneur des deux terres rivales. Plus que d'autres, ils illustrent le besoin de prestige et de préséance que ces seigneurs aimaient revendiquer.

1623 : ON BATIRA UNE EGLISE A FAUQUEZ

Le 14 juin 1623, Florent de Rifflart et Louis de la Viesville se mettent d'accord ([31]) pour séparer complètement leurs seigneuries, tant au spirituel qu'au temporel. Le seigneur d'Ittre se titrera de ce lieu tandis que son voisin

---

* La première partie de cet article a paru dans le numéro X de cette revue.

([31]) Transaction passée devant des commissaires désignés par le Conseil de Brabant.

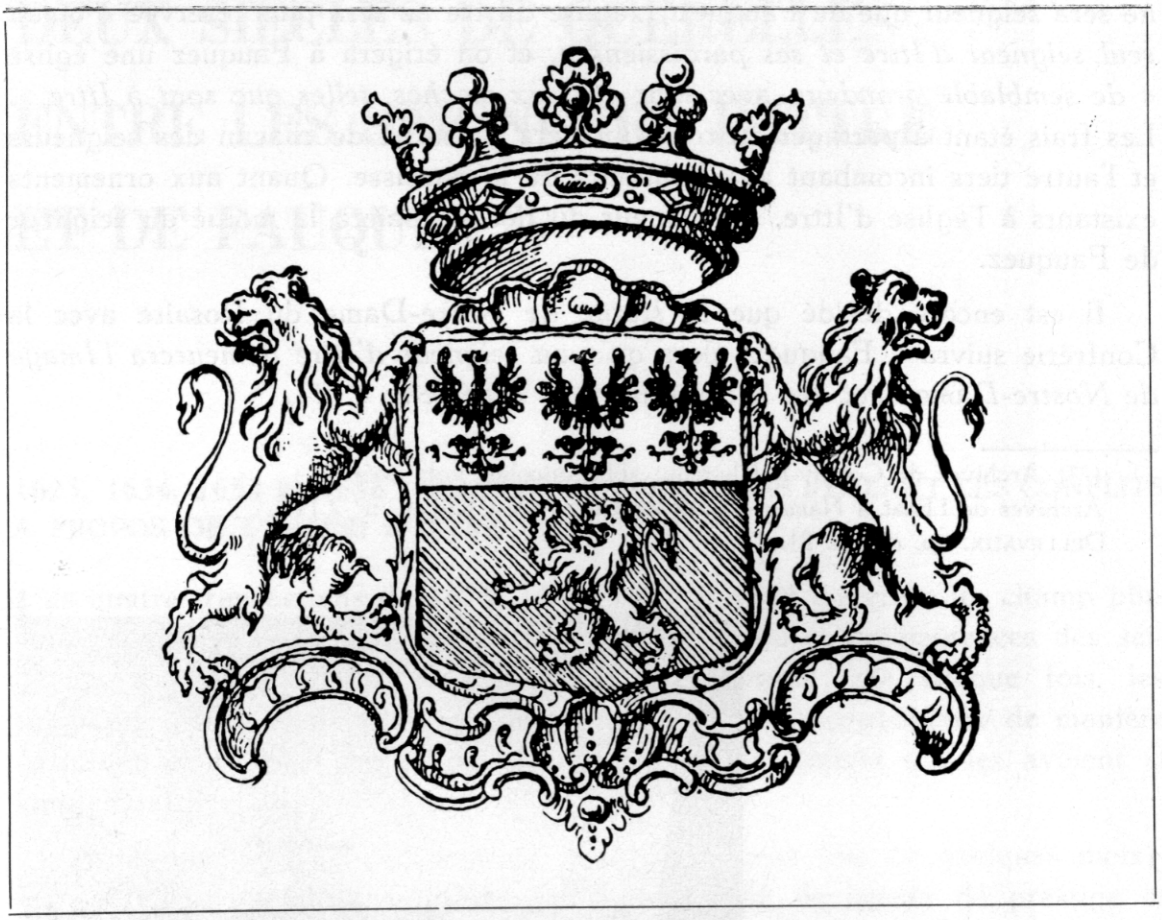
ne sera seigneur que de Fauquez. L'église d'Ittre ne sera plus réservée « *qu'au seul seigneur d'Ittre et ses paroissiens* », et on érigera à Fauquez une église « *de semblable grandeur, avec tour et deux cloches, telles que sont à Ittre* ». Les frais étant à partager en trois, un tiers à charge de chacun des seigneurs et l'autre tiers incombant aux habitants de la paroisse. Quant aux ornements existants à l'église d'Ittre, le seigneur du lieu en paiera la moitié au seigneur de Fauquez.

Il est encore décidé que la statue de Notre-Dame du Rosaire avec la Confrérie suivra à Fauquez, alors qu'« *au seigneur d'Ittre demeurera l'Image de Nostre-Dame avec ses accoutremens et ornemens* » ([32]).

([32]) Archives de Corroy-le-Château, abbé Nicolas, voir note 8.
Archives de l'Etat à Namur, Fonds de Corroy-le-Château, n° 2.119.
DELLEVAUX, *op. cit.*, p. 81.



L'intérieur de l'ancienne église d'Ittre : le chœur de Saint-Remi.
(Vue prise vers 1890)



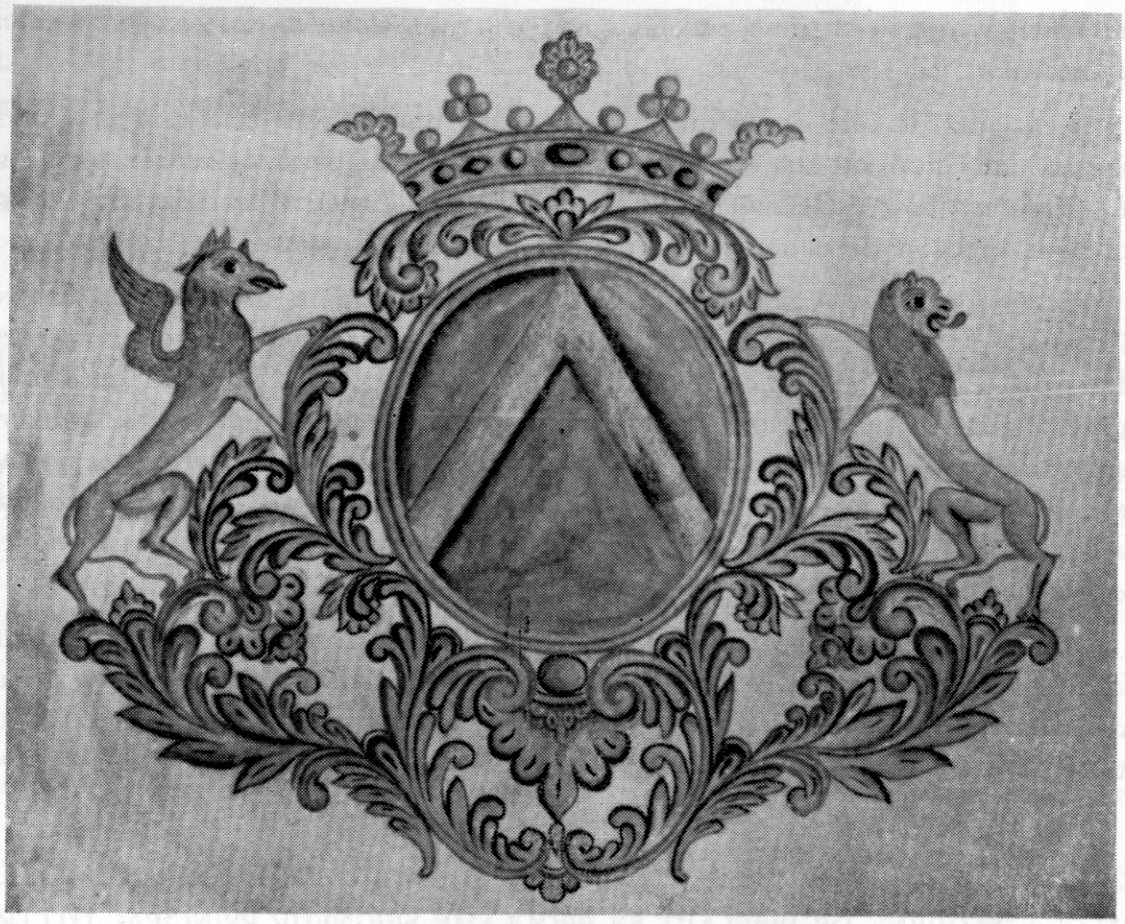
Les armoiries des RIFFLART *au XVIII^e siècle.*
*Dessin tiré de l'*Armorial des Roys d'Armes Jaerens et Beydaels,
publié et annoté par Dansaert en 1945.

Cet accord ratifié ultérieurement par l'archevêque de Malines et l'évêque de Namur ne sera jamais exécuté.

1634 : CHAQUE SEIGNEUR AURA SA SEMAINE

A la suite des nombreuses difficultés qui surgirent après la transaction de 1623, et notamment l'opposition des habitants d'Ittre qui ne voulaient pas payer leur tiers des frais de construction de la nouvelle église, les seigneurs décidèrent de conclure un nouveau compromis ([33]). On redivise l'église d'Ittre

([33]) Transaction passée au château de Fauquez le 3 juillet 1634 devant le notaire de Lannoy, à l'intervention de François Dandelot, prévôt du Chapitre de Nivelles, Henry Regnier, doyen du même Chapitre et divers notables ecclésiastiques et civils de Nivelles. Cet accord subira une légère modification en 1635 et sera ratifié par le Conseil de Brabant, le 11 septembre 1636.



Les armoiries des HERZELLES *au XVIII^e siècle.*
Planche tirée du Registre des « censes, terres prayries, bois et tout ce qui appartient audit Seigr, Marquies D'Herzelles » établi par le géomètre Braeckman en 1759.

(Archives de Madame de Bivort de la Saudée - Photo De Brabanter.)

en attribuant au seigneur de Fauquez le chœur de Notre-Dame et au seigneur d'Ittre le chœur de Saint-Remi ([34]), à l'époque de même profondeur que le chœur voisin et duquel on pouvait aisément suivre la messe qui se déroulait à côté.

Le curé fera la messe « *l'une semaine dans l'ung des Chœurs, la suivante dans l'autre, et ainsy consécutivement et à toujours* ». Le seigneur dans sa

([34]) D. Dellevaux, dans son mémoire sur la famille Rifflart, semble attribuer à cette transaction de 1634 la division des deux chœurs de l'église. Celle-ci est en vérité bien antérieure puisque les « lettres de maintenue et d'ajournement », données par le Conseil de Brabant le 10 novembre 1606 font déjà mention de droits et prééminences du seigneur d'Ittre dans le chœur de Saint-Remi, établis par une sentence antérieure. C'est d'ailleurs dans la première moitié du XV^e siècle qu'Englebert II d'Enghien acquiert la chapelle de Notre-Dame d'Ittre (STROOBANT, *Histoire de la commune de Virginal*, Bruxelles, 1853, p. 19 ; PELGRIMS, *op. cit.*, p. 69).

semaine ayant alors toute prééminence pour « *l'eau bénite, paix, procession, communion* ».

Les jours de fête et les dimanches, tandis que le curé célébrera la grand-messe dans l'un des chœurs, le chapelain sera obligé de célébrer la messe basse dans l'autre. De même le curé sera tenu de mettre le Saint Sacrement dans le reposoir de chaque chœur en sa semaine.

Si le jour de l'Assomption tombe dans la semaine du seigneur d'Ittre, l'« *Image* » de Notre-Dame sera transportée à l'intersection des deux chœurs. Lors de la procession de ce jour, le seigneur d'Ittre, en sa semaine, aura toute prééminence et suivra Notre-Dame d'Ittre, tandis que le seigneur de Fauquez suivra le Saint Sacrement ; l'inverse se produisant dans la semaine du seigneur de Fauquez. Mais « *si aucun desdits seigneurs ou leurs enfants ne se trouvoit aux susdittes processions, l'autre seigneur s'y trouvant aurat toute prééminence, encore que se ne soit sa semaine* ».

En ce qui concerne leur titre, les seigneurs s'accordent sur la décision qu'aucun d'eux « *ne pouldrat se dire seigneur du villaige ou église au préjudice de son compagnon* ». Tous deux seront donc seigneurs d'Ittre, le seigneur de Fauquez pouvant également se titrer de cette manière ([35]).

1653 : FLORENT DE RIFFLART SE PROCLAME SEIGNEUR PRINCIPAL D'ITTRE

Après l'accord de 1634 décidant que les deux seigneurs pourraient se prénommer seigneur d'Ittre, Florent de Rifflart se proclame maintenant « *seigneur principal d'Ittre* ». La transaction du 26 avril 1653 ([36]), intervenue entre Florent de Rifflart et Charles-François de la Viesville, confirme que les deux seigneurs porteront le titre de seigneur d'Ittre, « *sans que l'un s'en pourra prévaloir plus ou davantage que l'autre, bien que ledit seigneur Floris de Rifflart y pourra adjouter le titre de Baron, en suite de la patente qu'il en a de Sa Majesté* » ([37]).

([35]) Archives de Corroy-le-Château, abbé Nicolas, voir note 8.
Archives de l'Etat à Namur, Fonds de Corroy-le-Château, n° 2.119.
Dellevaux, *op. cit.*, p. 82.

([36]) Passée à Bruxelles à l'initiative de Robert Asseliers, chancelier de Brabant, devant des commissaires du Conseil de Brabant désignés par lui.

([37]) Florent de Rifflart voit sa terre d'Ittre érigée en baronnie, le 8 janvier 1652 par des lettres patentes de Philippe IV (Stroobant, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs d'Ittre et de Thibermont », *op. cit.*, p. 382 ; Tarlier et Wauters, *op. cit.*, p. 37 ; Pelgrims, *op. cit.*, p. 39).

De même Florent de Rifflart pourra jouir sa vie durant de la galerie par laquelle il a relié sa propriété à la chapelle de Notre-Dame d'Ittre, mais ses héritiers seront obligés de la démolir.

Enfin Charles-François de la Viesville pourra porter seul le titre de seigneur du Sart ([38]), « *à l'exclusion dudit seigneur Baron, qui partant ne le poura porter doresnavant* » ([39]).

1686 : INSTALLATION D'UNE TRIBUNE SUITE A L'AGRANDISSEMENT DU CHŒUR DE SAINT-REMI PAR PHILIPPE-IGNACE DE RIFFLART

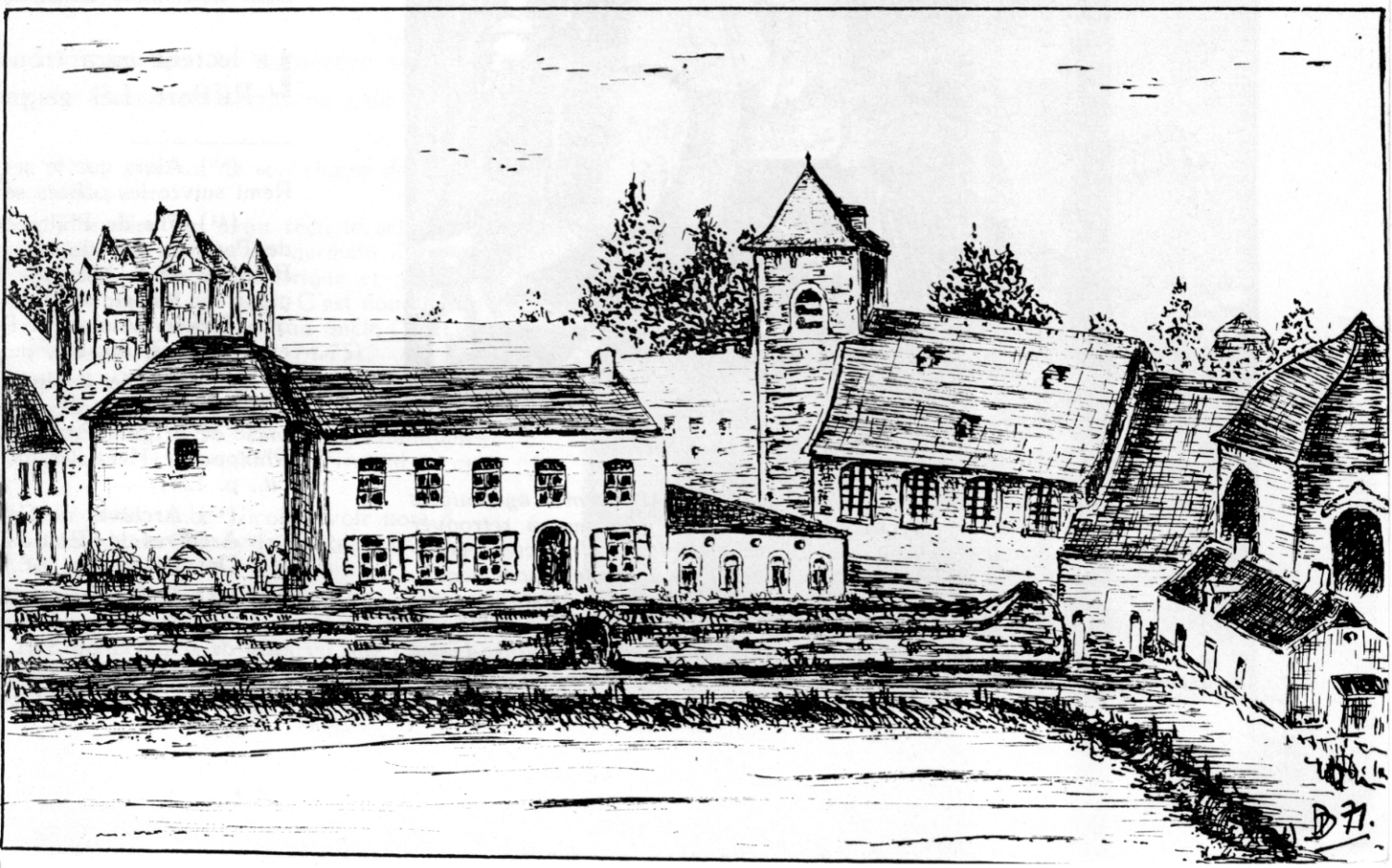
L'AGRANDISSEMENT du chœur de Saint-Remi par Philippe-Ignace de Rifflart avait eu deux conséquences dommageables pour le seigneur de Fauquez.

([38]) STROOBANT, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Fauquez », *op. cit.*, p. 422.

([39]) Archives de Corroy-le-Château, abbé Nicolas, voir note 8.

Le centre d'Ittre vers 1886. A droite l'ancienne église dont le chœur présente une configuration originale. Bâti sous forme de rotonde octogonale, par Philippe-Ignace de Rifflart entre 1657 et 1674, il fut restauré en 1821 par Charles-Maximilien de Trazegnies d'Ittre.

(Dessin de Danielle De Brabanter.)



En plus de l'incorporation d'une partie du cimetière commun aux deux seigneurs, il n'était désormais plus possible au seigneur de Fauquez de suivre les offices se déroulant dans le chœur voisin, devenu beaucoup plus profond (40).

Pour régler cette question et bien d'autres qui s'étaient accumulées depuis la dernière transaction, Guillaume-Philippe de Herzelles (41), seigneur de Fauquez, et Léopold-Ignace de Rifflart concluent le 5 janvier 1686 une transaction (42) aux termes de laquelle le premier pourra placer une tribune (siège) contre l'arcade qui fait la séparation des deux chœurs sans que le baron d'Ittre « *le pourat changer ou advancer plus avant, ne fût d'un commun consentement* ».

Il est encore convenu que lors de la fête du 15 août, la jeunesse devra demander la permission de danser à « *celuy des seigneurs dans la semaine duquel laditte feste tomberat, suivant laditte transaction de l'an 1634* ». De même six jeunes filles de chaque seigneurie porteront l'« *image* » de Notre-Dame d'Ittre lors de la procession de ce jour (43-44).

DES LIGNEES BELLIQUEUSES...

Le lecteur aura trouvé ici un aperçu du caractère vif des Rifflart. Les seigneurs de Fauquez n'étaient pas moins

(40) Alors que le seigneur d'Ittre pouvait de son chœur de Saint-Remi suivre les offices se déroulant à côté.

(41) Fils de Philippe II de Herzelles qui avait reçu la seigneurie de Fauquez par donation entre vifs de son cousin germain Charles-François de la Viesville (STROOBANT, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Fauquez », *op. cit.*, p. 432). C'est donc à tort que Tarlier-Wauters et Pelgrims font de ce dernier son oncle (TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, p. 40 ; PELGRIMS, *op. cit.*, pp. 74-75).

(42) Passée à Nivelles devant le notaire de Houx, à l'initiative d'Albert-François de Trazegnies, prévôt du Chapitre de Nivelles et oncle de Brigitte-Procopine de Trazegnies, future épouse de Guillaume-Philippe de Herzelles (voy. STROOBANT, « Histoire de Virginal », *op. cit.*, p. 128).

(43) Archives de Corroy-le-Château, abbé Nicolas, voir note 8. Archives de l'Etat à Namur, Fonds de Corroy-le-Château, n° 2.112. DELLEVAUX, *op. cit.*, pp. 101 et 102.

(44) D. Dellevaux, dans son « Mémoire... », attribue à la transaction de 1686 l'accord entre les seigneurs d'Ittre et de Fauquez sur le titre de seigneur du Sart (pp. 82 et 102). Nous avons vu que Charles-François de la Viesville, seigneur de Fauquez, put seul dès 1653 porter le titre de seigneur du Sart.

Dans l'ancienne église, le ch
semble-t-il, par Florent de F
lement, très modifié, est le c
en



bouillants. En 1651, Charles-François de la Viesville profère d'« *atroces injures* » à l'égard de Florent de Rifflart. Philippe-Ignace, fils de Florent, écrit en 1666 : « *il ne suffit point au seigneur de Herzelles* ([45]) *de commencer divers procès sur procès mal à propos, ny aussy que luy et ses seigneurs fils commettent toutes sortes d'attentats et de scandales dans ladite baronie... à présent il vat aussy partout publiant que le seigneur remonstrant Philippe-Ignace auroit menacé de faire bastonner sesdits fils...* » ([46]).

ENFIN LA PAIX DEFINITIVE

On trouve à la fin du XVII[e] siècle plusieurs témoignages révélant une meilleure entente entre les deux seigneurs voisins. La querelle de deux siècles touche à sa fin. Guillaume-Philippe de Herzelles voit Fauquez érigé en marquisat le 6 octobre 1689 ([47]), Léopold-Ignace de Rifflart devient marquis d'Ittre le 25 juillet 1703 ([48]). Les deux familles abordent le XVIII[e] siècle qui sera leur siècle de gloire. Si l'on hésite à parler d'une plus grande largeur d'idées, il est au moins permis de penser qu'à ce stade de leur vie sociale et politique, ces personnages se sont haussés au-dessus de leurs querelles et de leurs différends même séculaires. Un lien de parenté les y aida ([49]), quoiqu'il ne suffise pas à l'explication.

En 1693, de nouvelles contestations ayant été soulevées à propos de la seigneurie du Sart, Léopold-Ignace fait abandon de ses droits, moyennant le payement d'une certaine somme « *ayant un véritable désir de vivre en grande amitié et correspondance, ... et de la manière qu'il convient entre de si proches parents et voisins* » ([50]).

Jean-Paul CAYPHAS

([45]) Philippe de Herzelles, fils de Philippe et de Françoise-Anne de la Viesville.

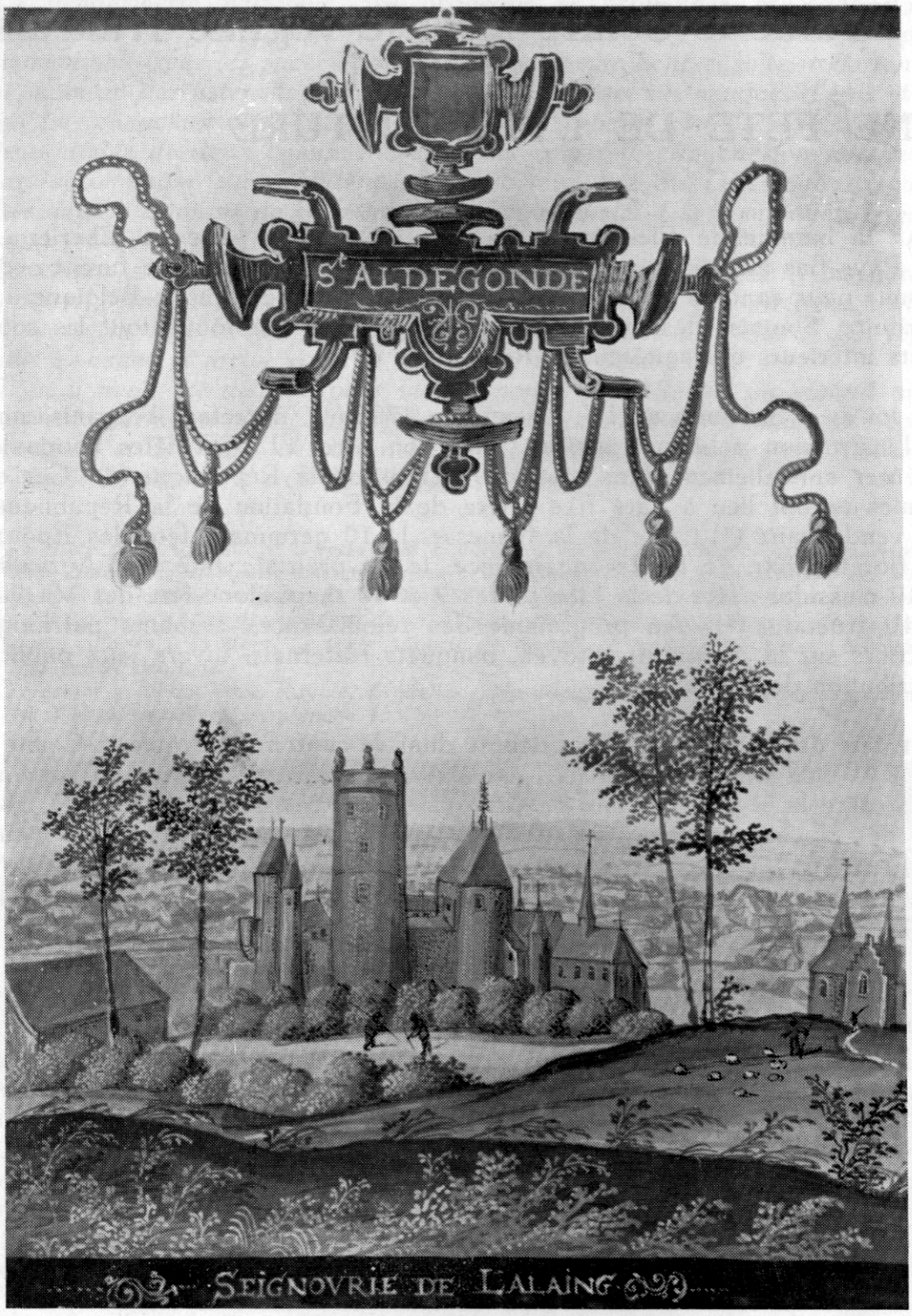
([46]) Archives de l'Etat à Namur, Fonds de Corroy-le-Château, n° 152.
DELLEVAUX, *op. cit.*, p. 101.

([47]) Par lettres patentes de Charles II.
STROOBANT, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Fauquez », *op. cit.*, pp. 435 et suiv. ; TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, p. 41 ; PELGRIMS, *op. cit.*, p. 78.

([48]) Par lettres patentes de Philippe V.
STROOBANT, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs d'Ittre et de Thibermont », *op. cit.*, pp. 389 et suiv. ; TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, p. 37 ; PELGRIMS, *op. cit.*, p. 41.

([49]) Guillaume-Philippe de Herzelles était l'arrière petit-fils de Marguerite de Rifflart, fille de Guillaume, premier du nom à Ittre et trisaïeul de Léopold-Ignace de Rifflart.

([50]) Archives de l'Etat à Namur, Fonds de Corroy-le-Château, n° 2.129.
DELLEVAUX, *op. cit.*, p. 102.



Ecaussinnes-Lalaing vers 1600.
Ce château était communément appelé le haut-château pour le distinguer de celui d'Ecaussinnes-d'Enghien (La Follie) situé dans la vallée.
Sainte-Aldegonde est le patronyme de la paroisse.

Enluminure tirée d'un des albums de Croy :
Braine-le-Comte et sa chatellenie.
Cod. Min. 50, VI, f° 10 Bild-Archiv und Porträt-Sammlung.
Bibliothèque Nationale d'Autriche, Vienne.

A Braine-le-Comte sous le régime français

UNE FETE DE L'AGRICULTURE

PAR la bataille de Fleurus du 26 juin 1794 et la prise de Charleroi, les Pays-Bas méridionaux dits autrichiens et le Pays de Liège furent occupés comme pays conquis par les Français, qui bientôt réunirent la Belgique à leur territoire. Soumise dès lors aux lois françaises, elle éprouva tout les soubresauts intérieurs qui agitèrent la République (1).

LA loi du 3 brumaire an IV, 25 octobre 1795 (2), décrétant l'organisation de l'instruction publique, institue, dans son titre VI, sept fêtes nationales à célébrer annuellement dans tous les cantons de la République (3). Ces cérémonies auront lieu à date fixe : fête de la Fondation de la République, le 1er vendémiaire (4) ; fête de la Jeunesse, le 10 germinal ; fête des Epoux, le 10 floréal ; fête de la Reconnaissance, le 10 prairial ; fête de l'Agriculture, le 10 messidor ; fête de la Liberté, les 9 et 10 thermidor ; fête des Vieillards, le 10 fructidor (5). Au programme des réjouissances : chants patriotiques, discours sur la morale du citoyen, banquets fraternels, divers jeux publics et distribution de récompenses.

UNE fête de l'Agriculture fut célébrée dans le canton de Braine-le-Comte (6), le 10 messidor an VI, le 28 juin 1798. Cette manifestation fut annoncée dans toute la région par une publication et, le 9 messidor de l'an VI, par le son des cloches et de la « caisse », dans toutes les communes du canton.

Le texte qui va suivre est extrait du registre des procès-verbaux des séances de la « municipalité » de Braine-le-Comte relatif à l'année VI de la République (7).

Département de Jemappes (8).
Canton de Braine-le-Comte.

L'an sixième de la République française une et indivisible, le 10 messidor à neuf heures du matin, en exécution du titre de la loi du 3 brumaire an 4e, de l'arrêté du Directoire exécutif du 20 prairial de la même année et celui de l'administration municipale du Canton de Braine portant que la fête de l'Agriculture sera célébrée avec toute la pompe dont elle est susceptible.

Les Membres des autorités constituées et généralement tous les fonctionnaires publics du Canton s'assemblèrent au local des séances de l'administration.

A dix heures le tambour et des fanfares annoncent le commencement de la fête.

Tous les fonctionnaires et les citoyens qui doivent assister à sa célébration se rangent en ordre près de l'autel de la patrie sur la place de la commune sous la direction du citoyen Henri Derul nommé à cet effet.

Le cortège se met ensuite en marche et se compose ainsi qu'il suit :

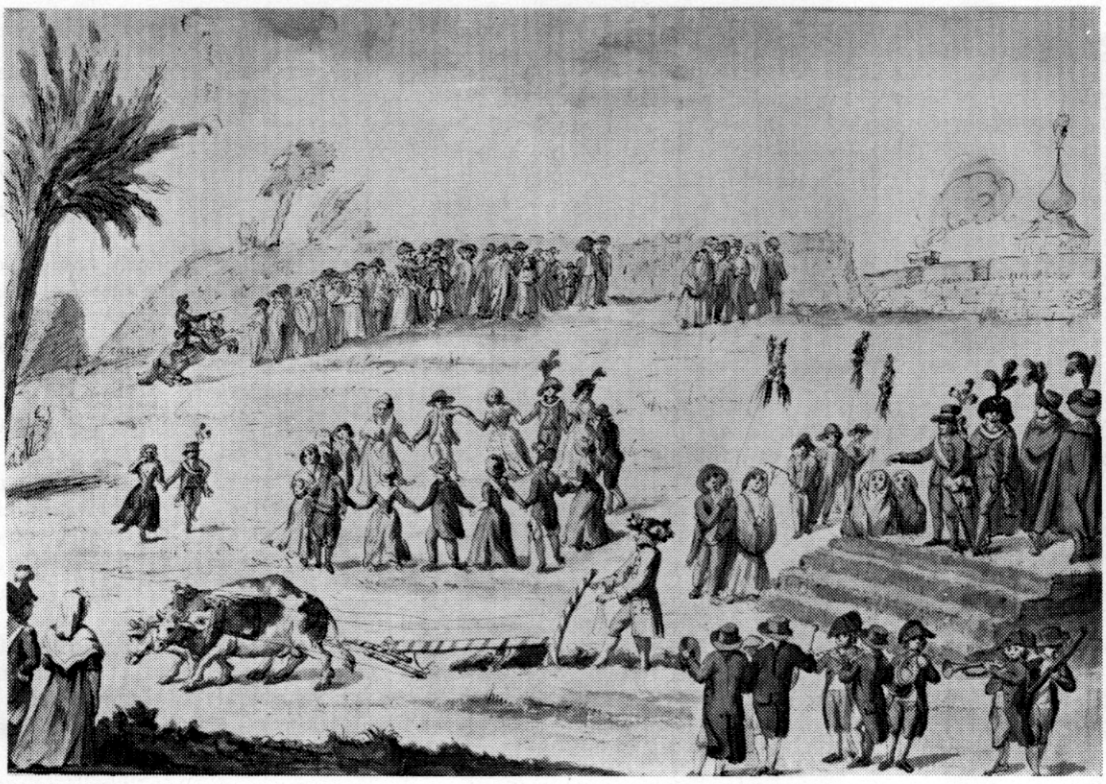
La gendarmerie nationale, les orphelins et orphelines précédés d'une musique guerrière, un groupe de jeunes bergères et les laboureurs les plus recommendables par les succès de leurs travaux marchent ensuite, tous tenant d'une main un des ustensils de labourage et de l'autre un bouquet d'épis et de fleurs. Les chapeaux ornés de feuillages et de rubans tricolores précédant la charrue attelée de deux beaux cheveaux suivis par le citoyen Boursier, cultivateur, accompagné du président et du commissaire du Directoire exécutif.

Les autres membres de l'administration municipale et ses employés, le juge de paix, ses assesseurs et son greffier.

La commission des hospices civils, l'instituteur et ses élèves et les gardes champêtres formant la seconde partie du cortège fermé par un détachement de sapeurs du 13e. Lequel au son des fanfares et des airs chéris des républicains s'avance et arrive dans la campagne à ce destinée.

Tout y avait été disposé pour la cérémonie. Là s'élevait un second autel de la patrie surmonté d'une statue de la liberté, tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre des ustensils de labourage. A quelques pas de l'autel était placée la charrue parée de feuillages et de fleurs.

Une Fête de l'Agriculture d'après une aquarelle d'époque. Il s'agit d'une aquarelle de Pierre-Antoine Goetsbloets, extraite de ses « Tijdsgebeurtenissen » ou Histoire des Pays-Bas sous la domination française (1792-1797). Rédigés par un contemporain violemment hostile au régime. Les dix volumes des « Tijdsgebeurtenissen » sont enrichis de nombreux dessins coloriés à la main. Le texte apporte de nombreux enseignements sur l'occupation française en Belgique.
Copyright : Bibliothèque Royale, Bruxelles ; Manuscrits II 1492, T. II du Supplément, Vol. VII de la collection, planche 153.



La musique entonne l'hymne à la liberté. L'assemblée répète le refrain guerrier, de vives acclamations de joie retentissent de toutes parts, entremêlées de cris de Vive la Liberté, Vive la République.

L'administration municipale ayant désigné le citoyen Boursier cultivateur, comme celui des laboureurs dont l'intelligence, la bonne conduite et l'activité méritent de servir d'exemple, le président proclame son nom à haute voix.

Le commissaire du Directoire exécutif prononce ensuite un discours énergique et analogue à la fête, mais où il témoigne en même temps et avec force la panique qu'il ressent de l'insouciance qu'on apporte à la célébration des fêtes nationales et qu'il attribue particulièrement aux intrigues des prêtres réfractaires qui par leurs manœuvres secrètes ridiculisent ces fêtes tandis qu'il n'est rien d'aussi ridicule que leurs pratiques superstitieuses.

Ce discours est suivi d'un bruyant concert de Vive la République ! Vive la grande Nature ! Périssent les perfides anglais !

Au son des fanfares et des hymnes patriotiques le président enfonce dans la terre le soc de la charrue et trace un sillon. Les laboureurs reprennent les ustensils ornés de rubans tricolores et le cortège dirige sa marche vers la place publique.

Arrivé au lieu des cérémonies le président et le laboureur honoré du prix déposent sur l'autel de la patrie tous les ustensils couverts d'épis et de fleurs. On exécute et on chante plusieurs airs et couplets patriotiques où la destruction de l'Angleterre est provoquée avec l'enthousiasme le plus vif.

Enfin la fête fut continuée le reste du jour par des divertissements et des danses publiques.

Recueilli par Pierre VANDENHOUTE

NOTES ET ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

(1) Le 16 frimaire an V (6 décembre 1796), le Directoire exécutif avait pris un arrêté décidant que tous les actes insérés au *Bulletin des Lois* publié à Paris auraient, à partir de cette date, la même force obligatoire en Belgique qu'en France.

(2) Cette loi fut rendue exécutoire en Belgique par un arrêté du Directoire en date du 7 pluviose an V (26 janvier 1797).

(3) Les Français avaient partagé les départements en cantons (appelés plus tard arrondissements) et les cantons en municipalités.

(4) A ce sujet voir notre article : « Quand la ville de Braine-le-Comte était française », « L'anniversaire de la Fondation de la République », dans le journal hebdomadaire *La Feuille d'Annonces*, 106e année, n° 1, Nivelles, 8 janvier 1971.

(5) L'année révolutionnaire ne débute plus le 1er janvier, mais le jour de l'équinoxe d'automne (1er vendémiaire) correspondant à l'anniversaire du premier jour de la République. La Convention vota, le 5 octobre 1793, le décret instituant le nouveau calendrier. L'ère révolutionnaire fut comptée à partir du 22 septembre 1792. Le calendrier grégorien redevint officiel le 1er janvier 1806, un mois après Austerlitz.

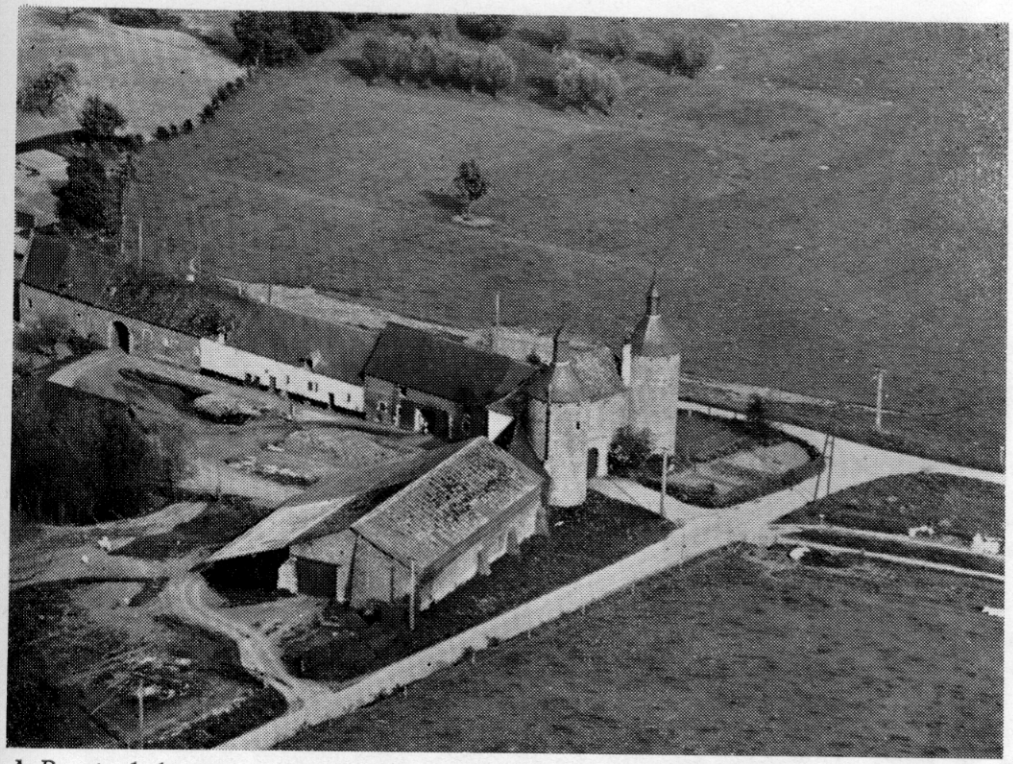
(6) Braine-le-Comte fut, durant l'occupation française, le chef-lieu d'un canton qui comprenait les communes suivantes : Braine-le-Comte, Petit-Rœulx, Ronquières, Hennuyères, Ecaussinnes-d'Enghien, Ecaussinnes-Lalaing et Marche-les-Ecaussinnes. A ce sujet voir : L. DESTRAIT, « Le Canton de Braine-le-Comte », dans *Annales du Cercle Archéologique du Canton de Soignies*, T. XII, Couillet, 1952, pp. 71-78.

(7) Archives de l'Etat à Mons ; Période française et hollandaise, Registres.

(8) Les Pays-Bas autrichiens et le Pays de Liège furent divisés en neuf départements : La Lys, L'Escaut, Les Deux-Nèthes, Jemappes, La Dyle, Sambre-et-Meuse, La Meuse-Inférieure, L'Ourthe et Les Forêts, par l'arrêté des représentants du peuple du 14 fructidor an III (13 août 1795). La division ainsi créée a, dans l'ensemble, subsisté jusqu'à nos jours et forme encore les cadres administratifs provinciaux.

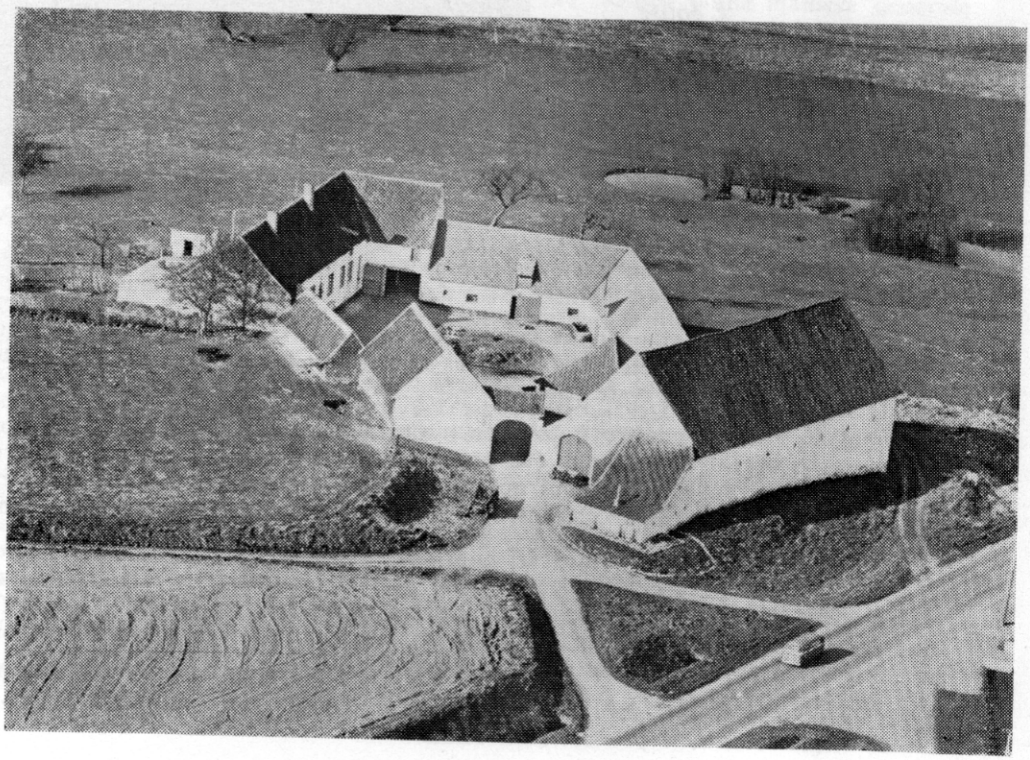
CES CHATEAUX DE LA TERRE

(III)



A Bornival, la « cense » du Castia. Les deux tourelles et la ferme constituent les derniers vestiges du château disparu à la fin du XVIII^e siècle.

(Voyez la gravure du château dans le n° VIII, 1971, p. 16.)



A Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, la ferme dèl Goutte ou ferme de la Haute Mouturie.

(Photos « Aerial Photography » Loupoigne.)

VIRGINAL

NOM CHARMANT ET PLEIN DE POESIE



L'église Saint-Pierre de Virginal.

(Cliché Fédération Touristique du Brabant.)

QUE Virginal soit un nom plein de charme et de poésie, personne n'en doute. Quant à savoir d'où il vient et ce qu'il signifie, c'est autre chose...

QUELLE est l'origine et quel est le sens du mot « VIRGINAL » ? A ces questions de nombreuses réponses ont été données, mais aucune n'est définitive ni concluante. Et aujourd'hui comme hier le problème reste entier.

JE voudrais faire connaître à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre commune les diverses hypothèses qui ont été émises et les différents essais de solution apportés ces dernières années au problème qui nous préoccupe, mais avant celà il me paraît nécessaire de rappeler brièvement, en me basant sur des documents d'époque, les différents noms qui ont servi au cours des siècles à désigner Virginal.

AU IX^{e} siècle, d'après des copies du XVIII^{e} siècle, on trouve VERGENAU et VERCENAU. En 1151, d'après une copie du XV^{e} siècle, on écrit VIRGINAU. Ce sont là les formes les plus anciennes du nom de Virginal connues jusqu'ici, mais ces formes anciennes ne nous sont parvenues que par des copies plus ou moins tardives.

DANS un document daté de 1346 il est question d'une « dame de VERZENAU », d'une dame de Virginal, dont le prénom était Anne.

L'HISTOIRE locale nous apprend qu'au XV^e siècle Paul Ooghe de Berlaer, dit de Faucuwez, avait épousé Marguerite d'Enghien, fille d'Engelbert d'Enghien, qui avait donné à son beau-fils la terre de Virginal. Les cérémonies du mariage étaient à peine terminées qu'Engelbert regretta sa donation et fit part de son désir de rentrer en possession de sa terre. Mais ses efforts furent inutiles : la terre de Virginal resta en possession de Paul Ooghe. La décision des magistrats fut consignée dans un acte daté du 3 septembre 1483 : dans cet acte Virginal s'écrit VERSENAL.

ON trouve la même orthographe au XVII^e siècle dans un document de 1604 (on trouve aussi VERZENAL) et au XVIII^e siècle, par exemple en 1761. Cette année-là, Marie-Thérèse, « la Bonne Impératrice », dans le but de prévenir la fraude dans le Brabant ordonna de faire le dénombrement de tous les habitants des terres franches et de procéder en même temps au recensement des quantités de vin, de bière, d'alcool et de tabac utilisées dans chaque ménage. Virginal qui était une terre franche, c'est-à-dire une terre exempte de taxes et d'impositions, dut donc se soumettre au recensement : dans la longue liste des villages cités dans l'ordonnance il y a VERSENAL.

DANS un rapport signé par Pierre Delmotte, mayeur de Virginal, et par ses échevins, le 27 septembre 1524 — il s'agissait d'une restitution d'héritage — notre localité s'écrit VERSENAULT. On trouve déjà cette manière d'orthographier Virginal dans un document de 1516 à côté de Versenal : les deux orthographes sont ainsi employées à quelques lignes de distance.

DANS une convention signée en 1545 entre Guillaume Caulier, abbé de Lobbes et Louis de Faucuwez, qui mettait fin aux contestations en déterminant avec précision les droits de chacun, la façon d'écrire Virginal tient vraiment de la fantaisie : dans le même « papier » on trouve VERGINAU, VERGENAU, VERGENAULT, VERGINAULT et VERGENAUT. On peut dire qu'à cette époque on n'y regardait pas de si près...

EN 1642 apparaît dans un document officiel VERGINAL. Nous ne sommes plus loin de l'orthographe actuelle. En effet, c'est dans une ordonnance du 24 mars 1665 que nous trouvons le nom de VIRGINAL écrit comme nous le faisons de nos jours. Dans l'ordonnance en question on fixe les rations de fourrage qui devront être livrées par les terres franches aux troupes de passage. La quote-part à payer par notre village sera d'une ration et demie.

MAIS à cette époque la forme « Virginal » n'est pas encore utilisée d'une manière générale. En parcourant de nombreux documents on peut constater que diverses orthographes sont toujours en vigueur. C'est ainsi, par exemple, que dans son testament daté du 27 mars 1698, le marquis Guillaume-Philippe de Herzelles cite VERGINAL parmi les terres et les domaines lui appartenant.

EN 1739 l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas, écrivit à Pierre Swerts, auditeur de la Chambre des Comptes, pour lui donner l'autorisation d'examiner les comptes de la commune de VIERGINAL : c'est bien la première fois que l'on trouve cette façon d'orthographier Virginal !

COMME je l'ai déjà signalé précédemment, la forme VERSENAL a encore fait une brève apparition en 1761. Mais finalement deux orthographes seulement resteront en présence : VERGINAL et VIRGINAL. Et souvent les deux noms sont employés indifféremment dans le même écrit, spécialement au XVIII^e siècle.

DANS l'intéressante histoire de la cure et de l'église que nous a laissé l'abbé Philippe Steen qui fut curé de Virginal de 1823 à 1850, la forme VERGINAL est utilisée à plusieurs reprises. Mais on trouve aussi, rarement il faut le dire, VIRGINAL.

SOUS le régime hollandais la forme VERGINAL est encore d'usage courant dans les documents officiels. Il est difficile de déterminer avec précision depuis quand Virginal l'a emporté sur Verginal, mais on peut affirmer que depuis 1830, dans tous les actes de la commune, de la province et de l'Etat, une seule orthographe est admise, celle que nous connaissons aujourd'hui. Ajoutons une dernière remarque : en 1808 la commune de Samme fut réunie à la commune de Virginal. C'est la raison pour laquelle à partir de cette date le mot « Samme » a été accolé à celui de Virginal.

EN wallon Virginal se prononce Vesnau (Vess'nau ou Veznau).

(à suivre)

Abbé LALOIRE,
curé de Virginal.



En première page de couverture : Le village d'Ittre en 1748. Planche tirée de l'Atlas des seigneuries, terres, biens et rentes appartenant au marquis Albert de Rifflart. Atlas levé par le géomètre Braeckman.

(Archives de Mademoiselle de Géradon - Photo De Brabanter.)

→

←

Braine-le-Château vers 1600. Enluminure tirée d'un des albums de Croy.

(Cliché « Le Folklore brabançon ».)